Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID: 059-215901299-20221007-11102022\_D48BP-DE

# COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022 CONVOCATION DU 3 OCTOBRE 2022

Le 7 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire. Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS:

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M ROCHE, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivé à 19h28 – délibération N°6), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Mme DELTOUR

M HENRIQUET

**Mme BROUTIN** 

M LAGANGA

Mme CARON

#### **PROCURATIONS:**

M CHACORNAC à M ROCHE

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

### **DÉLIBÉRATION N°48/2022**

Retrait de la délibération N°30/2022 du 18 mai 2022 relative à la signature d'une convention de groupement de commande – acquisition, installation et maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération CC 2022\_152 du conseil communautaire du 04 juillet 2022 portant sur l'abrogation de la délibération CC 2022\_044 relative à la signature d'une convention constitutive au groupement de commandes pour « l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection »,

Vu la délibération 30/2022 du conseil municipal du 18 mai 2022, pour l'adhésion au groupement de commandes,

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID: 059-215901299-20221007-11102022\_D48BP-DE

Ouï l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (14 voix pour) d'abroger la délibération 30/2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour «l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection ».

Ainsi fait et délibéré Les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme

> Le Maire, Bernard CHØGRAUX

DATE DE PUBLICATION: 11/10/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET: 11/10/2022